



HÔTEL DE VILLE

Service du Patrimoine et des affaires culturelles
N° tél. : 01.69.48.93.93
N/Réf. : NDA/FBT

DECISION N°2011/147

OBJET : Liste et tarifs des nouveaux produits dérivés mis en vente pour la 3^{ème} édition de la Biennale de sculpture dans le Centre d'Art et d'Expositions « La Ferme Ornée ».

Le Député-Maire de la commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 7 avril 2008 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents,

VU la délibération du Conseil Municipal du 16 octobre 2008, 25 juin 2009, 17 décembre 2009 et 17 juin 2011 complétant la délégation de pouvoir accordée au Maire respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics, de souscription d'ouvertures de crédits de trésorerie et de réalisation d'opérations d'échanges de taux,

CONSIDERANT que la Commune organise du 15 septembre au 27 novembre 2011 la 3^{ème} édition de la Biennale de sculpture dans le Centre d'Art et d'Expositions « La Ferme Ornée »,

CONSIDERANT que la Commune souhaite mettre en vente dans ce même lieu des nouveaux produits dérivés en lien avec la dite exposition,

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20110913-2011-147-AU
00, rue Charles de Gaulle Date de signature -
Date de réception : 14/09/2011

Fax : 01 69 48 63 98



DECIDE

DE FIXER les tarifs de ces nouveaux produits comme suit :


- | | |
|--|------------|
| ○ Numéro hors série de la revue Art Absolument | |
| ○ « 3 ^{ème} Biennale de sculpture » | 7,50 euros |
| ○ Affiche « 3 ^{ème} Biennale de sculpture » | 1,50 euros |

DIT que la vente de ces produits se fera à compter du 15 septembre 2011 à l'accueil du Centre d'Art et d'Expositions « La Ferme Ornée »,

DIT que, en dehors des heures d'ouverture dudit centre d'expositions, les produits seront vendus au Service Culturel de la ville d'Yerres ou au Casin, sis Propriété Caillebotte,

DIT que les recettes seront prévues au budget de l'exercice en cours et suivants.

Fait à Yerres, le 13 septembre 2011

 Le Député Maire,
Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres